



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 14.491

DECISION

*Concernant l'aliénation d'un véhicule  
à la CASSE AUTO CHEVALIER*

= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la proposition de la CASSE AUTO CHEVALIER,

D E C I D E

- d'aliéner le véhicule immatriculé 4383 VD 17 (Service Voirie) pour un montant de 1 000,00 € (Mille euros) à la CASSE AUTO CHEVALIER – 3 rue Thomas Edison 17110 ST GEORGES DE DIDONNE.

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 775.822 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 31 décembre 2014

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 7 janvier 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO